



Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 8301030 « Monts du Forez »

Compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2014 à Saint-Anthème

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 8301030 « Monts du Forez » s'est tenue le 13 novembre 2014 à Saint-Anthème, sous la présidence d'Eric DUBOURGNOUX, vice-président du Parc Livradois-Forez, représentant Tony BERNARD, président du comité de pilotage et président du Parc.

Etaient présents :

Bernard AUROY	Président de l'association Randonnée en Livradois-Forez
Patrick BESSEYRE	Mairie d'Ambert
Benoît BARTHELEMY	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
Emilie BOITHIAS	Chargée de mission Natura 2000 Parc naturel régional Livradois-Forez
Pascale COTTE	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme
Christian CHAUVE	Mairie de Saint-Clément de Valorgue
Dominique DAURIAT	Chargé de mission Suivi des sites naturels sensibles Parc naturel régional Livradois-Forez
Eric DUBOURGNOUX	Vice-président du Parc naturel régional Livradois-Forez
Héloïse DURAND	Chauve-souris Auvergne
Dominique JAY	Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne
Jean MAURE	Mairie de Valcivières
René MEYZONET	Secrétaire Général de la Sous-Préfecture d'Ambert
Max MOULIN	Mairie de Grandrif
Xavier PINEAU	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
Elodie PRINTINHAC	Communauté de communes de la Vallée de l'Ance
Pierre TABOURIN	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne

Etaient excusés :

Michel GIRARD	Vice-Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme
Jean-Charles JOBART	Sous-Préfet d'Ambert, représenté par M. René MEYZONET, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture d'Ambert
Fédération départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme	

Introduction et rappel de l'ordre du jour

Eric DUBOURGNOUX, vice-président du PNRLF, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Information sur le régime d'évaluation d'incidences Natura 2000 ;
- Bilan des actions menées en 2013 et 2014 ;
- Examen du programme d'action 2015 ;
- Questions diverses.

1. Informations sur le régime d'évaluation des incidences Natura 2000

(cf. diaporama ci-joint)

Xavier PINEAU rappelle le dispositif d'évaluations des incidences Natura 2000, et présente notamment les dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2014, applicable à partir du 1^{er} janvier 2015. Cet arrêté définit une liste d'activités ne relevant d'aucun encadrement administratif, mais qui sont cependant susceptibles d'avoir un impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et qui sont donc soumises à évaluation d'incidences Natura 2000.

Sur le site Natura 2000 « Monts du Forez », les activités concernées sont les suivantes :

- ✓ Création de voiries forestières (voies permettant le passage de camions grumiers, longueur de voie créée supérieure à 100 m) ;
- ✓ Création de pistes pastorales (voies permettant le passage de camions de transport de matériel ou d'animaux, longueur de voie créée supérieure à 100 m) ;
- ✓ Création de place de dépôt de bois (places de dépôt nécessitant une stabilisation au sol, surface de la place de dépôt créée supérieure à 500 m²) ;
- ✓ Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste (longueur de chemin ou de sentier créé supérieure à 100 m.).

Xavier PINEAU rappelle que l'objectif de l'évaluation des incidences n'est pas d'empêcher la réalisation des projets qui y seraient soumis, mais bien de s'interroger dès la conception du projet pour trouver la solution la moins impactante pour le site Natura 2000. Il précise également qu'il s'agit d'une évaluation spécifique aux objectifs Natura 2000, et que cette évaluation est proportionnée aux enjeux du site et à l'envergure de l'activité.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de l'Etat, dans la rubrique Politiques publiques/ Environnement/ Natura 2000 : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/les-evaluations-d-incidences-natura-2000-r860.html>

2. Bilan des actions menées en 2013 et 2014

(cf. diaporama ci-joint)

→ Actions de gestion contractuelles

▪ Suivi des contrats Natura 2000

- Restauration de la tourbière de Châtaignier-Perrier (Valcivières)

Ce contrat porté par l'ONF et qui s'est achevé en 2013, prévoyait 3 actions :

- L'élimination des épicéas présents dans et autour de la tourbière pour améliorer son fonctionnement hydrique et sa dynamique tourbeuse (effectué en 2010-2011) ;
- La limitation de la régénération du sapin dans la hêtraie sommitale pour assurer une dominance du hêtre (2012) ;
- Le marquage de 232 arbres à laisser évoluer vers une mort naturelle pour favoriser la conservation des espèces cavicoles (2009-2010-2011-2012-2013) ;

Suite aux doutes émis par l'ONF quant à la capacité du sapin à concurrencer réellement le hêtre, une réunion de terrain a été organisée en juin 2013 en présence de l'ONF, des services de l'Etat et du Parc, à l'issue de laquelle il a été convenu de ne pas mettre en œuvre l'action de limitation du sapin dans la hêtraie.

Concernant le marquage des arbres destinés à évoluer vers une mort naturelle, 180 arbres ont été marqués par l'ONF sur les 232 prévus.

- **Restauration d'une trouée forestière dans le Bois de Riou (Job)**

Ce contrat porté par le groupement forestier de VEJOBA a pris fin en 2013. Il prévoyait le débroussaillage d'une trouée forestière due à la tempête de 1999 afin d'éliminer les espèces bloquant sa régénération (nettoyage effectué en 2011), puis la mise en œuvre d'une régénération dirigée. Une replantation en érable sycomore a ainsi été réalisée à l'automne 2011 ; aucun dégagement ne s'est avéré nécessaire depuis.

■ Projets de contrats Natura 2000

- **Retour à des milieux pastoraux après coupe d'épicéas (Col du Béal, Saint-Pierre-La-Bourlhonne)**

Ce projet porterait sur la remise en état du sol de 5 ha de parcelles privées, pour permettre le retour à une lande pâturée (habitat d'intérêt communautaire) et l'installation d'équipements pastoraux. Il est également envisagé d'intégrer à ce projet la remise en état d'un timbre-poste de résineux mitoyen se trouvant sur une parcelle communale de Saint-Pierre-La-Bourlhonne.

Une réflexion a été entreprise quant au type et aux techniques de réensemencement à prévoir. Le choix de l'éleveur qui contribuera à la remise en état des parcelles et à leur exploitation par la suite sera à définir avec la propriétaire des terrains.

Ni la propriétaire, ni la commune de Saint-Pierre-la-Bourlhonne ne peuvent *a priori* prendre en charge le montant des travaux avant versement des subventions ; l'opportunité d'un portage par le Parc est à l'étude.

- **Restauration du fonctionnement hydrique d'une tourbière et coupe des plantations résineuses attenantes (tourbière de la Tuile, Saint-Anthème)**

Les actions porteraient sur le bouchage de plusieurs drains qui assèchent la tourbière et sur la transformation progressive du peuplement de résineux vers la hêtraie-sapinière typique du Forez. Il pourrait être intéressant de restaurer des milieux agropastoraux sur quelques secteurs précis.

Lors d'une réunion de terrain organisée par le Parc en 2013, en présence du propriétaire concerné et du CRPF, il a été décidé que c'est la restauration de la tourbière qui était la plus urgente. L'avis de l'ONEMA sur les travaux à mener a été demandé à plusieurs reprises. La restauration des parcelles boisées pourrait être envisagée dans un second temps.

■ Charte Natura 2000

Cet outil n'a pas bénéficié d'une promotion spécifique en 2013 et 2014. Sur 10 adhésions arrivées à échéance, 8 ont été renouvelées en 2013 et 2014. Concernant les 2 signataires n'ayant pas renouvelé leur adhésion, l'un d'entre eux souhaite prendre l'avis de son expert forestier avant de poursuivre son engagement ; l'autre prévoit de réaliser une coupe à blanc suivie d'une replantation en épicéas sur la hêtraie-sapinière d'intérêt communautaire, ce qui est incompatible avec les engagements de la charte. Une nouvelle demande d'adhésion a été reçue (propriété privée sur la commune du Brugeron) et sera traitée en 2015.

→ **Communication**

Un bulletin d'information commun aux 9 sites Natura 2000 animés par le Parc (Monts du Forez, Plaine des Varennes, Bois Noirs, Puys de Pileyre et Turluron, Dore et affluents, Tourbière de Virenes, Auzelles, Cavité minière de la Pause, Complexe minier de la vallée de la Senouire) a été conçu, édité et diffusé en 2013 auprès des communes, communautés de communes, partenaires du Parc et offices de tourisme concernés.

→ **Suivis scientifiques**

■ Bilan du suivi 2008-2013 des milieux agropastoraux et des habitats sensibles d'intérêt européen

(Suivi réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes)

- Problématique 1 : suivi de l'état de conservation des milieux agropastoraux de la directive (landes montagnardes) au regard des pratiques agricoles

La fauche est défavorable à la lande puisqu'elle empêche les arbrisseaux de se développer (callune, myrtille...). Les landes pâturées sont dans des états de conservation plus ou moins favorables en fonction

des chargements. Un chargement trop fort fait évoluer la lande vers une pelouse acide à Nard, sous l'effet combiné du prélèvement et du piétinement.

- Problématique 2 : évaluation de l'efficacité des travaux de réhabilitation des milieux de la directive

Ce suivi concerne une tourbière mise en défens et une prairie réhabilitée suite à une coupe d'épicéas. Dans ce dernier cas, l'évolution semble favorable avec l'installation d'une prairie de bonne qualité agronomique.

La mise en défens de la tourbière n'a pas été réalisée, mais le chargement a été diminué. Une augmentation du nombre d'espèces et du couvert herbacé a été observée jusqu'en 2010.

- Problématique 3 : surveillance de l'état de conservation des milieux sensibles de la directive

L'habitat étudié (calamagrostidaie à sorbiers) est situé à l'étage subalpin, où les conditions climatiques sont très rudes, dans un secteur peu accessible aux troupeaux. Ce milieu ouvert présente un fort intérêt à être suivi en raison de sa rareté et de sa forte sensibilité aux évolutions climatiques. Le suivi montre que cet habitat présente une exceptionnelle diversité floristique et que son état de conservation est resté très stable.

- Problématique 4 : suivi de la dynamique des ligneux

Les ligneux semblent dynamiques et prompts à coloniser la lande suivie, située à l'étage montagnard. Cependant, la placette de suivi, qui ne devait pas être pâturée, a été à nouveau ouverte aux animaux et les ligneux semblent y entamer une dynamique régressive.

▪ Suivi des nichoirs artificiels à chauves-souris

(Suivi réalisé par Chauve-souris Auvergne)

Depuis 2010, 3 espèces d'intérêt européen sur les 8 présentes sur le site Natura 2000 ont été observées dans les nichoirs artificiels installés sur le site Natura 2000 : le Murin de Natterer, l'oreillard sp et la Pipistrelle commune.

Le taux d'occupation des nichoirs qui variait entre 33 et 38 % depuis 2011 a chuté en 2014 à 6 %. Selon Chauve-souris Auvergne, ceci est dû au fait que les effectifs des peuplements en chauves-souris sont faibles en altitude ; les animaux ne montent qu'occasionnellement pour chasser. Par ailleurs, il se peut que les espèces pionnières ayant fréquenté les gîtes les premières années ne soient pas satisfaites de l'offre proposée ou que l'offre en gîtes naturels soit suffisante.

▪ Suivi du Faucon pèlerin

Le Parc participe avec l'ONCFS et un naturaliste local au suivi de la nidification du Faucon pèlerin sur le rocher de la Volpie à Job. En 2013, puis en 2014, un couple a été observé, mais la reproduction n'a pas été avérée.

A signaler un projet de Via Ferrata sur le site qui soulève d'importantes inquiétudes quant à sa compatibilité avec la reproduction du Faucon pèlerin.

→ **Assistance à évaluation d'incidences, veille écologique**

▪ Projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000

Différents projets ont mobilisé les services du Parc 2000 en 2013 et 2014 : reconstruction d'une jasserie à Valcivières, course à pied Ambertrail, course cycliste Critérium du Dauphiné, épreuve motos Rand'Auvergne, finale du championnat de France d'enduro, projet de via ferrata à la Volpie.

▪ Information et réponses aux sollicitations

Le Parc a été sollicité par un acheteur de bois dans le cadre de l'exploitation de parcelles hébergeant des habitats sensibles.

▪ Suivi de la fréquentation

La fréquentation touristique était en augmentation en 2013, puis a subi une importante diminution au 1^{er} semestre 2014, sans doute en raison des conditions météorologiques défavorables. Les données du 2nd semestre 2014 ne sont pas encore disponibles.

Deux nouveaux panneaux de réglementation de la circulation motorisée ont été installés au col du Béal.

3. Examen du programme d'action 2015

→ Actions de gestion contractuelles

- Poursuite du montage des deux projets de contrats au col du Béal et pour la Tourbière de la Tuile ;
- Poursuite des prospections pour la mise en œuvre de nouveaux contrats Natura 2000 ;
- Accompagnement des signataires de charte Natura 2000, appui au montage des dossiers de demande d'adhésion.

→ Communication

- Rencontre des communes du site pour leur information sur le site Natura 2000 ;
- Transmission d'articles pour les bulletins communaux et intercommunaux ;
- Information en continu des élus et des usagers ;
- Mise à jour du site internet (<http://www.parc-livradois-forez.org/Les-Monts-du-Forez.html>).

→ Suivis scientifiques

- Damier de la Succise (papillon) ;
- Mousses et habitats forestiers d'intérêt européen ;
- Chauves-souris ;
- Faucon pèlerin.

→ Assistance à évaluation d'incidences, veille écologique

- Selon les projets.

4. Questions – remarques

Dominique JAY (CRPF) suggère que les travaux envisagés sur la tourbière de la Tuile (projet de contrat Natura 2000, secteur des Pradeaux) se concentrent sur la partie tourbière uniquement et estime que le propriétaire concerné n'acceptera pas qu'une partie de sa plantation d'épicéas soit défrichée pour restaurer des surfaces pastorales. Il ajoute qu'une nouvelle loi vient d'être votée qui l'obligera à verser une compensation financière en cas de défrichement d'une surface non reboisée par la suite.

Emilie BOITHIAS précise que cette orientation a été décidée lors d'une réunion de terrain organisée avec le propriétaire concerné et le CRPF. Elle rappelle que les objectifs du DOCOB, validés par les acteurs du site, sont la restauration d'habitats d'intérêt communautaire (hêtraie-sapinière ou surface pastorale) à la place des peuplements allochtones.

Xavier PINEAU (DDT 63) confirme que la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 prévoit la mise en œuvre systématique et obligatoire de compensations pour tout défrichement dans un massif de plus de 4 ha : boisement ou reboisement compensateur, versement d'une indemnité au Fonds stratégique de la forêt et du bois.

Emilie BOITHIAS (PNRLF) souligne l'incohérence de ce dispositif avec les objectifs de restauration à but écologique de milieux ouverts ayant fait l'objet par le passé de plantations (résineux...) sur le site Natura 2000. Même si les boisements compensateurs sont réalisés hors du site Natura 2000, le but de ces opérations de restauration n'est pas de créer des sanctuaires au sein des sites Natura 2000 et d'encourager les plantations allochtones monospécifiques pauvres en biodiversité en périphérie du site. Le problème se posera sans doute sur d'autres projets de contrats Natura 2000.

Pierre TABOURIN (DREAL Auvergne) indique que les services de l'Etat vont tenter de trouver une solution à cette contradiction, mais qu'elle n'est pas garantie.

Dominique JAY demande pourquoi la charte Natura 2000 Monts du Forez ne permet pas le reboisement en épicéas, notamment au regard du réchauffement climatique, et regrette qu'il ne soit pas autorisé.

Pierre TABOURIN rappelle que l'objectif de cette charte est de permettre la préservation des habitats d'intérêt communautaire.

Emilie BOITHIAS ajoute que, tels qu'ils ont été décrits dans les Cahiers d'habitats Natura 2000¹, les habitats d'intérêt communautaire auxquels sont rattachés les habitats forestiers présents sur les Monts du Forez n'abritent pas d'épicéas de façon naturelle. Elle rappelle que l'adhésion à la charte Natura 2000 repose sur le volontariat et que seuls les propriétaires adhérents s'engagent à respecter cette charte et à ne pas reboiser en épicéas.

Pierre TABOURIN signale que le projet de via ferrata sur le rocher de la Volpie devra faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000 du fait de la présence du Faucon pèlerin. Il ajoute que le projet ne pourra aboutir que si l'accès est limité en période de nidification.

Eric DUBOURGNOUX souligne l'intérêt des articles parus dans les bulletins communaux et intercommunaux pour favoriser l'appropriation de la démarche Natura 2000 par les usagers. Il fait état des difficultés que peut parfois rencontrer l'animatrice Natura 2000 dans la transmission aux élus des informations envoyées aux mairies. Il serait pertinent que l'animatrice puisse envoyer ces informations directement à l'adresse électronique du maire ou d'une personne référente. Emilie BOITHIAS contactera prochainement les maires pour qu'ils lui communiquent l'adresse électronique d'un référent.

Max MOULIN (commune de Grandrif) demande ce qu'il en est de l'état de conservation de l'Apollon du Forez.

Emilie BOITHIAS répond que ce papillon endémique des monts du Forez est considéré comme éteint, la dernière observation avérée remontant à 1992.

Jean MAURE (commune de Valcivières) demande où en est la colonisation de la Loutre sur les monts du Forez.

Dominique DAURIAT répond que l'espèce est présente sur presque tous les cours d'eau des monts du Forez depuis qu'elle a réussi à franchir le barrage de Passouira en Haute-Loire.

Max MOULIN demande si la Gélinoite des bois est présente sur le site.

Emilie BOITHIAS rapporte l'observation d'un individu en 2012 dans le secteur de Saint-Clément de Valorgue La Chaulme. Cette espèce très discrète ne s'observe que dans les milieux forestiers à très forte naturalité.

Max MOULIN signale une expertise négative quant à une potentielle attaque de loup sur la commune de Grandrif.

Pascale COTTE s'interroge sur la présence du Lynx sur les monts du Forez.

Dominique DAURIAT répond que sa présence n'est pas avérée sur le site.

Conclusion

Le bilan des actions menées en 2013 et 2014, ainsi que le programme d'action prévu pour 2015 sont validés à l'unanimité par les membres du comité de pilotage présents.

La prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra fin 2015 pour procéder au renouvellement de la structure porteuse en charge de l'animation du site Natura 2000 des Monts du Forez.

L'ordre du jour étant épuisé, E. DUBOURGNOUX remercie les participants à ce comité de pilotage et lève la séance.

¹ Les Cahiers d'habitats Natura 2000 proposent une description, des outils de méthode et des orientations de gestion pour l'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France.